



## Sommaire

P 2 - Mot de Monsieur le Maire

P 4 - PV du Conseil municipal

P 5 - Informations mairie

P 9 - Agence Postale

P 9- Multisports

P 10 - ADEME

P 11 - Ecole de musique

P 12 - Les Associations Digeoises

P 18 - Origines et traditions de Pâques

Venez nombreux au

# Feu

de la Saint Jean

à partir de 17 h  
Des jeux pour tous les enfants

à partir de 23 h  
Feu de la Saint Jean et feu d'artifice !

à partir de 19 h30  
musique avec Fidèle Animation

## SAMEDI

26 Juin 2021

Buvette et restauration assurées par le Comité des Fêtes

## AJD et nos écoliers carnavales

A l'occasion du carnaval, des masques à décorer ont été offerts par l'AJD à chaque enfant de l'école.



## Horaires d'ouverture :

### Mairie :

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h  
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30

### Agence postale :

03.86.41.14.30

Lundi, mardi, vendredi et samedi de 9h à 12h  
Mercredi de 10h à 12h

### Bibliothèque :

Vendredi de 15h30 à 18h

### Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur rendez-vous la semaine

Site internet :  
[mairiediges89.fr](http://mairiediges89.fr)

Adresse mail :  
[mairie.diges89@wanadoo.fr](mailto:mairie.diges89@wanadoo.fr)

Facebook : Commune Diges

☎ : 03 86 41 12 89

Responsable de la publication :  
M. VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en page :  
Mme LEPRÉ Sandrine

## Etat civil

### *Naissances*



Le 5 janvier 2021 de Nathan LEMAIRE

Fils de Richard LEMAIRE et de Alison SIMONET

*Toutes nos félicitations*

### *Décès*



Le 5 février 2021 à AUXERRE de Thérèse, Renée,  
Henriette MASSOT veuve RAPIN de Riot d'en Bas

*Nos sincères condoléances*

### *Nouveaux Arrivants*



Nous avons le plaisir d'accueillir :

Madame LAMOTTE Françoise des Fritons d'en Haut

Monsieur TAFFINEAU Romain et Madame

DAMOTTE Lucie des Mourrons

*Bienvenue dans notre commune*

*Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas souhaité la bienvenue, à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.*

# Mot de Monsieur le Maire

## « Le bout du tunnel »

Confinement...déconfinement...reconfinement....  
Couvre-feu...fermetures...télétravail....  
Masques...distanciations...gestes barrière....  
Vaccinations : Pfizer, Moderna, Astrazeneca...

Des mots jamais autant entendus que depuis un an maintenant, et qui font partie de notre vocabulaire quotidien.

Gageons qu'ils soient remplacés prochainement par :

Réouvertures...bout du tunnel...reprise des activités de groupe et sportives....  
fêtes...rencontres familiales et avec les amis.....**Projets !**

Oui, depuis un an, nous n'avons jamais été aussi près de ce « **Printemps** » dans nos vies, de ce « Ouf ! » qui va nous faire tant de bien à tous, et ça, grâce en grande partie, à l'arrivée du vaccin et à sa diffusion à une échelle de plus en plus grande.

Avec l'arrivée des vaccins pour presque tous d'ici l'été, nous pouvons espérer un retour à une vie normale dans les prochains mois.

D'ici fin mars, début avril tous les digeois de plus de 75 ans qui le désirent, devraient avoir la possibilité de se faire vacciner. Puis, en avril et mai, ce serait le tour des 50-75 ans...

Surtout, n'hésitez pas à contacter la mairie pour toute information pratique en la matière. Dans la mesure des informations qu'ils détiennent, l'équipe municipale, le secrétariat, sont là pour vous aider.

Aujourd'hui il est très important de **se faire vacciner**, pour soi, et pour les autres : c'est un véritable **geste citoyen**.

Après une longue période d'arrêt, depuis quelques semaines désormais, les enfants de l'école primaire se retrouvent au city stade pour faire du sport, encadrés par des professionnels de l'U.S. Toucy multisports, dans le respect des règles sanitaires, et ce, chaque mardi soir.

Au cours des dernières semaines d'hiver, nos employés communaux ont réalisé avec beaucoup de professionnalisme, un certain nombre de travaux de rénovation, et je les en remercie :

- Bardage de bois posé sur les parois des locaux techniques près de la poste, pour une meilleure esthétique et intégration dans l'environnement.
- Important rafraîchissement de la salle Marie-Noël, peinture, boiseries, rideaux...L'arrêt des activités dans cette salle aura au moins permis son « relooking » !
- Réhabilitation des locaux commerciaux place Marie-Noël, en 2 cabinets pour kinésithérapeutes, avec cloisonnement en salle d'attente, 2 salles de soins, grande salle d'exercices, salle de repos et sanitaires : Tout cela sur proposition de M. Bilancetti, installé place de l'église, qui souhaite pouvoir accueillir un deuxième kiné à Diges, afin de mieux répondre aux besoins exprimés.

Félicitations pour ce dynamisme et ce professionnalisme !

Il nous faudra trouver une autre destination au cabinet actuel : médecin ? Ce serait bien, mais... ? Activité paramédicale ?...Autres....

Avec la pandémie, les associations sont malheureusement en dormance forcée : il n'y a ni manifestation, ni fête, plus de sport, et cela manque énormément à tous les habitants de notre commune.

Nous espérons vraiment, que d'ici à mai, juin, juillet, la situation sanitaire va franchement s'améliorer et que, les rencontres festives : St Jean, fête de l'école, course VTT, 14 juillet, voyage et animations du club Marie Noël, fête de la châtaigne, reprendront leur cours habituel. Ce sera excellent pour la santé, le bonheur, le moral !

Les jours rallongent, la nature se réveille, le printemps arrive. Laissons-nous prendre dans ces dynamiques de vie !

Avec les vaccins, nous vaincrons très prochainement l'épidémie.

Néanmoins, le virus et ses variants circulent encore, même dans notre village.

Il affecte encore certains de nos proches, tant par la maladie elle-même, que par ses conséquences économiques et sociales.

A tous les digeois, je souhaite, courage et persévérance, prudence et vigilance. Plus que jamais, faisons l'effort d'appliquer rigoureusement les gestes barrière.

Je souhaite à tous les « affectés » du virus, rétablissement, reprise d'une vie normale, retour à une certaine joie de vivre, à une vie plus « légère », plus gaie.....

**Bon printemps à tous !**

Jean-Luc VANDAELE

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Janvier 2021

L'An Deux Mille vingt et un, le 28 janvier, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la mairie sous la Présidence de M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoint.

M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN Mme Dominique BOUVIER,  
M. Sébastien GUILLOT, Mme Céline ZIEJZDZALKA, Mme Julie BARBIER,  
M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents excusés : M. Michel NADIN (pouvoir à Mme ZIEJZDZALKA),

Mme Sonia COGNIAUX

Secrétaire de séance : Mme Céline ZIEJZDZALKA

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Un nouveau devis a été demandé. 8 à 9 lumières à rajouter. Le Bourg sera passé avec des luminaires rustiques entraînant une plus-value de 2 990€.

Ajouts : 2 en montant aux Jolivets, 1 Volvent, 1 Les Mourrons, 1 Varennes (après abri-bus), 1 entrée stade de foot et 1 aux Cognats.

Soit au total, 213 luminaires pour 36 hameaux éclairés.

Le premier devis a été établi avec des luminaires à 307€, avec un choix de luminaire moins coûteux, le devis se chiffre à 200 000€, plus 10% d'imprévu.

3 choix de luminaires sont possibles pour le city-stade, si passage en télé-gestion 15 000€ de travaux et avec gestion manuelle, le montant des travaux se chiffre à 8 000€. Le projet n'est pas retenu ;

Choix des luminaires : choix n°1 à 219,30€ à l'unanimité.

Le montant des subventions est de 70%

Les travaux pourraient être réalisés début 2022.

### **RENOVATION BATIMENT – TERRAIN DE FOOTBALL :**

Le Président du club VTT a rencontré le maire pour lui faire part de leur besoin d'un local pour stocker du matériel, ainsi que le souhait d'utiliser les vestiaires.

Dans un premier temps le club VTT voulait entreposer un container.

La commission des travaux se rendra sur place afin d'examiner la possibilité d'aménagement et agrandissement du bâtiment existant.

Le conseil municipal donne son accord de principe.

Le projet devra être établi et chiffré, il conviendra également d'examiner les financements existants.

### **DEMANDE EXTENSION DU CABINET DE KINÉ :**

M. Luc BILANCETTI souhaite agrandir son cabinet et faire venir un associé. A cet effet, il a demandé à la commune s'il pouvait utiliser le local de l'ancien commerce multi-services Place Marie-Noël. Des travaux doivent être réalisés par la commune afin d'aménager ce local, cloisonnements, plomberie, sanitaires.

Le conseil municipal donne son accord et approuve le changement de destination du local.

### **RÈGLEMENT CIMETIÈRE :**

Le nouveau règlement du cimetière est approuvé à l'unanimité avec application immédiate.

### **CONVENTION D'HÉBERGEMENT ORANGE :**

L'opérateur Orange occupe déjà une partie du garage situé sous la mairie pour héberger des équipements nécessaires à l'accès internet et téléphone fixe. Il demande à installer d'autres équipements pour le compte d'un autre opérateur. A cet effet, un socle de béton devra être réalisé. Une convention d'hébergement devra être établie afin de régulariser cette occupation du local, avec une redevance de 150€.

## Informations mairie

### • Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :

Déclarations Préalables :

Le 21 janvier 2021 par **Monsieur Christian GOSSET** des Jolivets d'en Bas – Installation d'une Serre – Accordée ;

Le 22 janvier 2021 par la **Commune de DIGES** – Enlèvement d'une Cheminée – Accordée

Le 22 février 2021 par la **SAS HOMELOG pour Monsieur GARBÉ Yoahn** de Sauilly – Installation de Panneaux Photovoltaïques – En cours d'instruction

Le 25 février 2021 par la **SARL ECO CONSEIL pour Monsieur STEPHAN Jean** des Deschamps – Installation d'un champ solaire sur chaise – Accordée ;

Le 13 mars 2021 par **Monsieur Jean-Michel KONS** de Varennes – Création et Fermeture d'ouvertures, Pose de Vélux – En cours d'instruction ;

Permis de Construire :

Le 26 janvier 2021 par **Madame Candice LEROY** des Pichots – Projet Équin – Accordé ;

Le 28 janvier 2021 par **Monsieur Sanel MUJANOVIC** de Volvent – Garage – Retiré.



*Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie dans le cadre d'une demande pour l'installation de panneaux photovoltaïques, en nous précisant le nom de l'entreprise choisie.*

### • Travaux en cours ou à venir :

- Réfection du mur d'enceinte de l'aire de jeux par Art Batiment et Patrimoine
- Réfection de la salle Marie-Noël : remise en peinture et changement des rideaux
- Ancien local de l'épicerie : modification d'usage de ce local pour le déménagement du kinésithérapeute avec constitution d'une salle d'attente, de 2 cabinets de soins, d'une salle d'exercices, d'un WC PMR et d'un espace privatif.
- Changement de l'éclairage public par un dispositif plus performant à LED
- Projet d'agrandissement des locaux du stade (projet présenté ci-dessous) :



Avec le fort développement du club de VTT de Diges et la volonté de créer de nouvelles manifestations sportives, il est devenu nécessaire d'agrandir le bâtiment situé au stade.

Pour l'instant, c'est un projet en phase de réflexion et d'analyse.

Il s'agirait d'offrir un vrai club house (espace de réception) pour les petits et grands. Cet espace servirait en cas de mauvais temps, ainsi que pour des réunions, des goûters...

La buvette serait agrandie et continuerait d'être ouverte sur l'extérieur sous un auvent.

A l'opposé du côté buvette, il y aurait la création d'un espace de stockage qui servirait pour le club de football et le club de VTT.



- **Horaires travaux de bricolage ou jardinage :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils pouvant gêner le voisinage, tels que tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses ...et autres engins à moteur, ne peuvent pas être effectués n'importe quand.

Un arrêté préfectoral stipule des horaires pour l'utilisation de ces engins :

<b>Jours ouvrables :</b>	de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
<b>Samedis :</b>	de 9h à 12h et de 15h à 19h
<b>Dimanches et jours fériés :</b>	de 10h à 12h et de 16h à 18h

En dehors de ces horaires, l'utilisation d'engins à moteur est interdite.

- **Stationnement gênant et vitesse :**

Comme vous avez pu le constater, des coussins berlinois ont été installés à l'entrée du bourg vers la poste afin de réduire la vitesse, qui pour rappel est de 30 km/heure dans tout le centre bourg. Pour une bonne utilisation de ces coussins par les usagés, il est important de ne pas se garer dessus lors de vos visites à l'agence communale postale ; un parking est à votre disposition juste à côté.

- **Sortie des poubelles :**

Quelques gestes simples afin de faciliter la collecte :

**Sortir ses déchets la veille au soir à partir de 18h.**

Déposer les bacs - couvercles fermés - sur le domaine public.

Présenter les bacs avec la poignée orientée vers la route.

**Les bacs doivent être retirés du domaine public après la collecte** et ne pas rester toute la semaine

L'entretien du bac est assuré par l'utilisateur.

Les agents de collecte peuvent refuser de collecter un bac s'il est « mal trié » ou s'il présente des déchets indésirables (déchets verts, gravats, encombrants, verre, déchets électriques...).

**Merci à vous de respecter ces gestes simples.**

- **Accès au numérique – Téléphonie mobile :**

Concernant l'accès au numérique pour tous, dans le cadre du plan France Très Haut débit, l'Etat s'engage à apporter un accès internet à très haut débit avant fin 2022 et à déployer de nouveaux réseaux de fibre optique vers tous les locaux d'ici fin 2025, comme cela a été fait pour l'eau, le téléphone ou l'électricité.

Pour la téléphonie mobile, l'Etat impose aux opérateurs (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR) d'engager les travaux nécessaires à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G sur le territoire de Diges dans un délai maximal de 24 mois.

Nous pouvons espérer que les actions prioritaires seront effectivement réalisées car c'est un besoin vital pour beaucoup d'entre nous depuis plusieurs années déjà.

- **Prévenir un incendie :**

Les sapeurs-pompiers de l'Yonne ont réalisé ces 5 dernières années une moyenne de 550 feux d'habitation, d'établissements industriels ou encore d'établissements recevant du public (ERP) par an. Ces derniers jours, ils sont intervenus pour des feux d'ampleur qui ont eu pour effets des conséquences désastreuses, notamment lors d'un feu de pavillon en bande à Briennon-sur-Armançon où un décès est malheureusement à déplorer, un feu de boulangerie sur la commune d'Auxerre qui laisse au chômage technique 9 employés et un feu de boucherie dans un magasin de vente sur la commune de Champignelles. Voici des conseils pour prévenir ces incendies :

### Comment prévenir l'incendie?



#### LES DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Obligatoire, cet appareil permet de vous alerter d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore. Ils doivent être installés en partie haute (ex : couloir central d'une maison). À contrôler régulièrement !



#### VEILLEZ À UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE SAINTE

Les branchements de blocs multiprises en cascade peuvent provoquer une surcharge électrique, et ainsi entraîner un départ d'incendie.



#### ENTRETIENEZ VOS INSTALLATIONS

Les installations de gaz, chauffage, électriques ainsi que les conduits de cheminée doivent être entretenus de façon régulière.



#### SURVEILLENZ VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Attention aux lampadaires halogènes, appareils chauffants allumés sans surveillance. Évitez de faire fonctionner vos appareils électroménagers (fours, plaques de cuisson...) en votre absence.



#### ÉTEIGNEZ LES FLAMMES POUR LA NUIT

Éteignez avec soin bougies et cigarettes. Réduisez le feu de votre cheminée et installez un pare-feu.



#### SURVEILLENZ LA CUISINE

Ne laissez pas d'aliments sur le feu sans surveillance. Éteignez vos appareils après utilisation.



#### NE STOCKEZ PAS DE PRODUITS DANGEREUX

N'entrez pas de produits inflammables près des sources de chaleur. Les parties communes des immeubles doivent être libres de tout dépôt pour faciliter l'évacuation en cas d'incendie et ne pas alimenter le feu.



#### PROTÉGEZ VOS ENFANTS

Rangez allumettes et briquets. Sensibilisez vos enfants aux dangers et aux réflexes à adopter.

- **Organisation de randonnées :**

Les services de la préfecture ont été interpellés sur l'organisation de randonnées, notamment, sur le fait qu'il peut être régulièrement constaté, par voie de presse, des événements qui semblent comptabiliser un nombre important de participants.

Aussi, il apparaît nécessaire de rappeler que les groupes doivent se limiter à 6 personnes, conformément à la réglementation en vigueur, nécessaire pour lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

La période des vacances scolaires, l'allongement des journées ou encore le printemps qui se profile ne doivent pas être l'occasion pour relâcher les efforts que chacun d'entre nous s'efforce de respecter depuis un an. La responsabilité des collectivités, impose de partager largement ce message.

- **Colis et repas des aînés :**

La municipalité a décidé de revoir l'âge de distribution des premiers colis pour nos aînés. En 2020, l'âge requis pour se voir distribuer son premier colis est passé à 71 ans au lieu de 70 ans. En 2021, le premier colis sera distribué à tous nos aînés à partir de 72 ans ; en 2022, 73 ans ; en 2023, 74 ans et en 2024, 75 ans.

Le repas, qui n'a pu malheureusement avoir lieu en 2020, est programmé le dimanche 24 octobre 2021 si les conditions sanitaires le permettent. L'âge des bénéficiaires de ce repas ne change pas, il reste destiné à nos aînés de 65 ans et plus.

- **Déploiement compteur gaz GRDF :**



Au cours **du second semestre 2021**, la société **CODICE ALLIANCE SERVICES**, prestataire de GRDF, va installer de nouveaux compteurs communicants gaz pour les habitants de la commune, raccordés au gaz naturel.

De couleur orange, il va remplacer les anciens compteurs, quel que soit le fournisseur d'énergie. Il vous permettra de suivre votre consommation quotidienne de gaz naturel et donc de mieux maîtriser votre facture d'énergie. La facturation des consommations de Gaz Naturel se fera, uniquement, sur la base d'index réels.

Le suivi des consommations sera effectif, après création de votre espace personnalisé et sécurisé sur le site internet [www.grdf.fr](http://www.grdf.fr)

Ce changement de compteur est totalement gratuit.

**Le déploiement s'effectuera en plusieurs étapes :**

- ◆ **Annonce de l'arrivée du nouveau compteur**

Un premier courrier présentant le nouveau compteur gaz et ses avantages, sera envoyé à chaque client gaz, quelques semaines avant son installation.

- ◆ **Information sur la date d'intervention**

Un second courrier sera envoyé par CODICE, une quinzaine de jours avant l'intervention. Il y sera précisé le jour, le créneau horaire et si votre présence est nécessaire ou non.

Dans le cas, où il n'est pas nécessaire que vous soyez là, il faudra au préalable éteindre tous vos appareils fonctionnant au gaz naturel.

- ◆ **Intervention du technicien**

La prestation dure environ 30 minutes. Si vous êtes absents, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service des installations gaz naturel et indiquant l'index du compteur déposé.

- ◆ **Maîtrise de l'énergie active**

Quelques semaines après l'intervention, GRDF informera les clients bénéficiaires que leurs données de consommation sont accessibles depuis leur espace privé.

Pour votre information :

A ce jour, sur notre département de l'Yonne, **plus de 10 000 compteurs gaz** ont déjà été remplacés ou adaptés.

## Agence Postale



A partir du 26 Avril 2021

Vente de Pièces

« Monnaie de Paris Harry POTTER »

Dans votre Agence Postale de Diges

Tel 03.86.41.14.30

## Multisports à Diges

Chaque Mardi de 16h15 à 17h15, les élèves volontaires de l'école de Diges participent à une séance de découverte des activités sportives. Il y a une douzaine d'enfants inscrits allant du CP au CM2 (de 6 à 11 ans) qui pratiquent handball, football, hockey / gazon, balle au prisonnier, ...

L'encadrement est assuré par Lucas C, Brian L ou Tristan M, éducateurs à l'UST (Union sportive Toucy). Malgré le contexte sanitaire et l'interdiction des pratiques sportives en intérieur, les enfants se retrouvent sur le City dans la joie et la bonne humeur lorsque la météo le permet.





## Le brûlage à l'air libre des déchets verts c'est interdit toute l'année !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

### Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent:

**Déchets visés** : Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

☞ La communauté de communes Puisaye-Forterre met à votre disposition des composteurs.

### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

### LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés.

☞ De nombreuses déchèteries couvrent le territoire de la communauté de communes Puisaye-Forterre, si vous ne la possédez pas encore, demandez votre carte de déchèterie.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Vous pouvez également vous renseigner auprès de la mairie et de la communauté de communes.

# Ecole de musique

L'école de musique, danse et théâtre de Puisaye-Forterre est un établissement culturel public de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, un pôle vivant ouvert à la vie artistique et culturelle locale.

**Les études musicales s'organisent en trois cycles progressifs et complémentaires. L'école de musique, danse et théâtre de Puisaye-Forterre, dispense les deux premiers cycles d'enseignement initial, parcours conduisant à la formation d'amateurs autonomes et avertis, ou de candidats à la professionnalisation. La durée de chaque cycle est de quatre à cinq années d'étude.**

Chacun y trouve sa place :

Apprendre, pratiquer et se perfectionner dans le domaine de son choix, musique, danse et théâtre.  
Acquérir les techniques de bases d'une formation artistique,  
Elargir son répertoire en intégrant un des ensembles proposés  
Participer à des projets artistiques, être acteur de la vie de son territoire.

L'Ecole s'étend sur le territoire en 6 pôles d'enseignement : Toucy (qui est aussi le site administratif de l'école), Courson les Carrières, Charny, Saint-Amand en Puisaye, Saint-Fargeau, Pourrain. Une volonté de proximité et d'accessibilité aux expressions artistiques pour tous. L'école compte 19 enseignants spécialisés pour 250 élèves à partir de quatre ans, enfants et adultes.

Les disciplines enseignées :

Eveil musical et danse

Parcours découverte

Les bois : saxophone, flûte traversière, clarinette, flûte à bec

Les cuivres : trompette, trombone, cor, tuba

Les cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse

Guitare classique, piano, percussion

Musiques amplifiées : batterie, guitare électrique, guitare basse

Danse modern/hiphop

Atelier spectacle (Théâtre et danse)

Chœur d'enfants

Conformément aux schémas d'orientation du ministère de la culture et des schémas de développement des pratiques artistiques de l'Yonne et de la Nièvre, l'enseignement de la musique de l'école de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre comprend obligatoirement un cours individuel de trente minutes (en premier cycle), quarante-cinq minutes (en second cycle). Un cours de formation musicale d'une heure et une pratique collective. Les évaluations et diplômes de fins de cycle répondent au niveau national requis.

L'école est financée grâce à des fonds publics à hauteur de 80%

Pour tous les renseignements sur la vie de l'école et son fonctionnement :

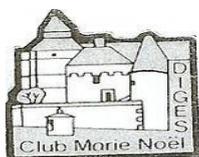
Un site internet : [www.ecolemusiquepuisaye.fr](http://www.ecolemusiquepuisaye.fr)

Une page Facebook : Ecole de musique, danse et théâtre de Puisaye

Un numéro de téléphone : 03 86 74 35 97

# Les associations Digeoises

## Club Marie Noël



**Chers Adhérents, Chères Digeoises, Chers Digeois**

Comme beaucoup de clubs, après une année d'activités arrêtées, le Club Marie Noël a quand même réussi à maintenir le lien social. Les adhérents ont beaucoup apprécié les colis des mois de mai et décembre distribués par les membres du conseil d'administration, ainsi que les contacts téléphoniques qui ont brisé la solitude de certains d'entre eux.

Nous vivons encore une période difficile et bien sûr nous sommes tous impatients de reprendre nos activités et de nous retrouver.

Le programme de 2020 a été reporté en 2021 avec quelques suppressions et/ou modifications. Les événements de février (belote) et mars (choucroute) ont été annulés.

Pour le moment le programme du mois d'avril (repas de printemps), du mois de mai (belote à la place du dimanche gourmand) et la sortie du mois de juin à Orléans, sont en suspens. Nous agirons le moment venu. Le buffet campagnard du 2 juillet sera remplacé par un après-midi club ; au mois d'août ce sont deux après-midi club qui ont été programmés les 5 et 19, ainsi qu'au mois de septembre les 2 et 16.

Tout ceci si les conditions sanitaires le permettent.

Patience, ténacité et espoir.

La cotisation annuelle 2021 a été ramenée à 7 €uros pour les adhérents 2020. Libre à chacun de donner plus. Pour les nouveaux adhérents la cotisation annuelle est de 16 €uros.

Malgré le contexte de nombreux adhérents ont déjà versé leur cotisation, à la grande satisfaction du club.

Nous espérons que de nouveaux bénévoles profiteront de cette nouvelle année pour venir nous rencontrer et nous aider dans le maintien du fonctionnement du club.

N'hésitez pas, venez !!

La Présidente : Véronique Michaux

# Comité des Fêtes de Diges



## Fête de la Saint Jean

La fête de la Saint Jean d'été, traditionnellement accompagnée de grands feux, est la fête de Jean le Baptiste. Elle a lieu en principe le 24 juin, date à laquelle on fête uniquement les personnes dont le prénom Jean est composé. (A ne pas confondre avec le 27 décembre, date à laquelle on fête celles ayant un prénom Jean).

Elle est proche de la date symbolique du solstice d'été dans l'hémisphère nord, qui a lieu le plus fréquemment le 21 juin. La nuit est encore très courte, et de ce fait plus propice à une fête durant jusqu'au matin.

La Saint Jean d'été est une fête populaire se déroulant à l'extérieur et célébrée dans la liesse, contrairement à la Saint Jean d'hiver, commémorée à l'intérieur, dans l'intimité d'un foyer.

Pour ce 26 juin 2021, la Saint Jean d'été sera l'occasion de renouveler avec la fête de l'amitié.

Venez nombreux à cette fête organisée par le comité des fêtes, au stade de Diges à partir de 17 heures.

Entrée gratuite. Jeux pour les enfants, grand feu de la saint Jean et feu d'artifice, musique avec Fidèle Animation, restauration sur place et bal populaire en plein air.

## Danse en ligne et zumba en mode « veille »

« On ne se voit plus »

« Le groupe me manque »

« Quand pourra t'on bouger, se dépenser, s'éclater et rire un peu »

« Va-t-on pouvoir reprendre avant fin juin ? »

« Qu'en est-il de nos cotisations versées ? »

Autant d'états d'âme, de remarques, de questions entendues lorsque, rarement, nous nous rencontrons, ou lorsque nous reprenons des nouvelles les uns des autres, par téléphone, mail ou autres...

Cet état de « manque » n'est-il pas le signe qui se confirme de l'importance des activités de loisirs et sportives dans nos vies ?

Après des journées bien remplies d'occupations et de travail, comme il est bon de ne penser à rien d'autre pendant une heure, qu'à soi !!! Et ça, dans une ambiance détendue ou l'amitié et le rire tiennent bonne place.

En cette période « d'arrêt » provisoire, nous avons régulièrement des nouvelles de nos animateurs, Nadine et Guillaume, qui vont bien, ne nous oublient pas et sont dans les « starting block », pour revenir à Diges, dès que possible.

Oui, le comité des fêtes est prêt à reprendre ses activités danse en ligne et zumba, dès l'éclaircie des contraintes et restrictions infligées par la pandémie !

Le comité des fêtes étudiera la question des cotisations versées, alors qu'il n'y a pas eu de pratique possible pendant de longues semaines, et fera en sorte que chacun et chacune ne soit pas trop lésé par cet état de fait. Une petite pensée à tous ceux et celles qui ont été touchés de près ou de loin par le virus.

Nous leur souhaitons bon rétablissement et donnons rendez-vous à tous au plus vite, en mai ou juin.... Peut-être ? Et espérons le.....car,

**Oui, le comité des fêtes se prépare à une éventuelle reprise !**

Jocelyne et Marie-Jo

## 40<sup>ème</sup> Fête de la Châtaigne - 16 Octobre 2021

Inscription au Vide grenier

Vous pouvez obtenir le bulletin d'inscription et le règlement du vide grenier en les demandant :

- Soit par mail, [mairiedediges@wanadoo.fr](mailto:mairiedediges@wanadoo.fr) ou [cdf.diges@laposte.net](mailto:cdf.diges@laposte.net)
- Soit par téléphone mairie 03 86 41 12 89 aux heures d'ouvertures

N'oubliez pas d'indiquer si vous résidez à Diges, le bulletin d'inscription étant différent pour tenir compte des deux premiers mètres gratuits. Le paiement de votre emplacement devra être obligatoirement joint à votre réservation pour que celle-ci soit validée. Les chèques à l'ordre du comité des fêtes de Diges ne seront encaissés qu'au mois d'octobre, après la manifestation.

**STADE DE DIGES**

Sous réserve des conditions sanitaires

**SAMEDI**  
26 Juin 2021

**Feu**  
de la  
**Saint Jean**

17 h  
Des jeux  
pour tous  
les enfants

23 h  
Feu de la Saint Jean  
et feu d'artifice !

Soirée musicale avec  
Fidèle Animation !

**ENTRÉE GRATUITE, RESTAURATION, BUVETTE**  
ORGANISÉES PAR LE COMITÉ DES FÊTES

# FC DIGES-POURRAIN



Le Football Club de Diges-Pourrain avec Tristan & Brian ont organisé un stage football gratuit.

Trois demi-journées de stage étaient proposées pour les jeunes de 8 à 11 ans durant les vacances de février, sous le beau soleil de Diges.

Nos jeunes licencié(e)s ont pu durant ces journées, passer du temps ensemble dans un état d'esprit détendu et convivial. Encadrés par les professionnels de STPF (Sports Tremplin Puisaye Forterre), ces journées sont aussi l'occasion de préparer la reprise des compétitions (on l'espère) avec tout au long de ces journées des exercices de perfectionnement technique, du jeu réduit et des oppositions sans contact bien sûr.

Ces temps auront permis aussi de faire des activités autour du foot, mais pas seulement. Ils auront ainsi pu notamment travailler sur la règle du hors-jeu afin de mieux comprendre le rôle d'arbitre au cours des matchs. Des moments riches qui permettent les échanges et la réflexion sur le jeu.

Merci à tous les enfants et à l'encadrement qui ont participé à la réussite de ces journées.

"le staff du FCDP"

Voici quelques photos prises par les parents...





## CLUB VTT DIGES PUISAYE

### 1. *Des entraînements qui tournent à plein régime...*

Les entraînements jeunes connaissent un taux de fréquentation important. Ces derniers n'ont été suspendus qu'une très courte période. Le VTT, en tant qu'activité extérieure individuelle, fait pour le moment parti des sports les moins "traumatisés" par la crise Covid. Une quarantaine de coureurs, toujours répartis en 5 "tribus", se retrouvent donc tous les mercredis après midi à 14h au stade de football de Diges pour une sortie de 2h30.

Les entraînements adultes et jeunes rouleurs (sortie supérieure à 20km) du samedi après-midi se structurent désormais en deux groupes. Quelques coureurs "plein de sagesse" parcourent généralement entre 20 et 30 kms tandis que quelques "fous furieux" dépassent régulièrement les 40 kms.

Nous approchons désormais des 70 licenciés au sein du club (loisirs-randonneurs, compétiteurs VTT et/ou route, jeunes et adultes).

### 2. *Malgré l'absence de compétitions et de randonnée.*

En effet, malgré le statut privilégié du VTT face au contexte sanitaire, toute organisation reste, pour le moment, suspendue au niveau amateur. Nous félicitons nos compétiteurs qui réussissent malgré tout à garder la motivation de sortir s'entraîner.

Dans le but de sortir de la monotonie due à l'absence de randonnée, nous délocalisons parfois nos entraînements adultes du samedi (Jussy, Aillant/Tholon)

Une partie des "fous furieux" en sortie vers Jussy.



**CLUB VTT DIGES PUISAYE**

Entraînements initiation et perfectionnement:  
Mercredi 14h-16h30  
Entraînement adultes et jeunes "rouleurs"  
Samedi 14h-16h30

Départ du stade de football de Diges

Renseignements: 0685841044 ou 0620040474

### 3. *Les perspectives envisagées.*

Actuellement, la projection "organisation" est rendue délicate par la crise. Nous ne pourrions organiser notre course VTT du mois de mai. Nous nous projetons sur début juillet pour éventuellement coupler une course route et une course VTT lors d'un même week-end. Seule l'évolution du contexte sanitaire nous en dira davantage.

# Tennis Club de Diges



En 2020, le club a compté 13 familles adhérentes et 39 joueurs.

Le 1er avril débutera une nouvelle saison. Le tennis, sport de plein air, sans contact entre les joueurs est l'une des rares activités qui peut être pratiquée dans le contexte sanitaire actuel.

Les membres du bureau, afin de favoriser la pratique de ce sport, ont décidé de diminuer le montant de l'adhésion :

Adulte	: 10 €
Pass-famille et invités	: 10 €
Jeune de moins de 18 ans et étudiant	: gratuit

Pour les nouveaux adhérents, caution pour le cadenas et la clé du cours : 8 €

**La serrure du court sera changée le dimanche 9 mai.**

**Le dimanche 9 mai, une permanence au terrain de 11 h à 12 h** vous permettra d'adhérer ou de renouveler votre adhésion, de recevoir la nouvelle clé contre la restitution de l'ancienne.

En dehors de cette permanence, adressez-vous auprès de :

Jocelyne Bourgeois	06 60 78 25 35
Yves Le Boulbin	06 77 95 70 58
Aimée Delille	03 86 41 12 43



Dès le retour du printemps, l'entretien du terrain sera assuré par les employés communaux.

## Origines et traditions de Pâques

### *La fête religieuse :*

Pour les Chrétiens Pâques évoque avant tout le souvenir de Jésus-Christ, mort et ressuscité autour de l'an 30. Le dimanche de Pâques suit la semaine Sainte durant laquelle Jésus prit son dernier repas avec ses apôtres (Jeudi Saint) avant d'être crucifié le lendemain (Vendredi Saint) puis ressuscité le troisième jour, dimanche de Pâques, jour de réjouissance.

Mais Pâques n'est pas seulement une fête religieuse, elle est également une fête païenne et représentait autrefois la célébration du printemps, de la renaissance et du retour de la lumière après les longs mois d'hiver.

### *Les œufs de Pâques :*

Symbole de fertilité, de vie, de renaissance, l'œuf est associé à la fête de Pâques depuis l'antiquité. A cette époque, durant la période du Carême, il était interdit de manger des œufs. Les œufs alors pondus par les poules étaient conservés et, le jour de Pâques, on les faisait bénir puis on les peignait et enfin on les donnait aux enfants.

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on a eu l'idée de vider les œufs pour les remplir de chocolat pour marquer la fin du jeûne et du Carême. Cette tradition est encore très présente dans certains pays, comme en Allemagne. Les premiers œufs tout en chocolat sont apparus au XIX<sup>e</sup> siècle, grâce au progrès des techniques permettant de travailler la pâte de cacao et aux moules proposant des formes de plus en plus variées.



# Le Lapin en Chocolat

## Ingrédients

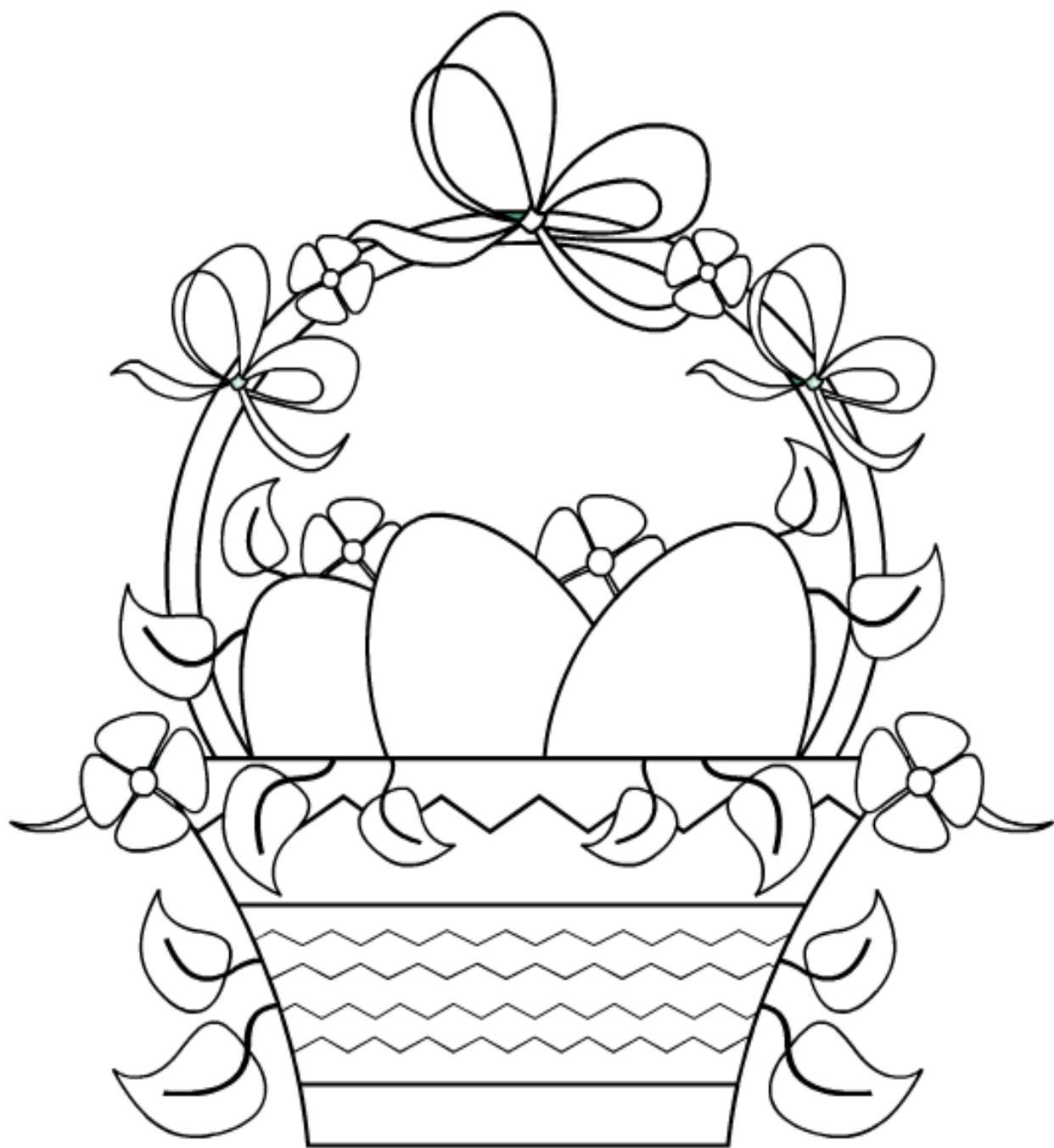
### Pour un moule lapin en silicone (29\*20\*5.5 / L\*1\*h)

- □ 215 grammes de chocolat à dessert ici, 52 à 54 % de cacao minimum
- □ 7 œufs
- □ 155 grammes de sucre en poudre
- □ 40 grammes de farine
- □ 105 grammes de beurre doux

## Instructions

1. Fondre le chocolat cassé en morceaux avec le beurre dans un bol adapté au micro-ondes (1 minute, mélanger, et remettre 30 secondes). Lisser le mélange.
2. Séparer les blancs des jaunes d'œufs et mettre les blancs dans le bol du robot.
3. Dans un saladier, fouetter à la main les jaunes d'œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
4. Préchauffer le four à 180°C, chaleur tournante.
5. Fouetter les blancs en neige ferme. Verser le mélange jaunes d'œufs-sucre sur les blancs en neige et mélanger délicatement à la Maryse.
6. Ajouter le mélange chocolat-beurre et incorporer délicatement. Enfin ajouter la farine et mélanger doucement.
7. Poser le moule sur une plaque perforée et y verser la préparation. Tapoter doucement la plaque sur le plan de travail afin d'égaliser la surface.
8. Cuire 30 minutes.
9. A la fin de cuisson, retirer le moule du four et attendre 15 minutes avant de démouler en le retournant délicatement sur le plat de présentation.
10. Laisser encore refroidir 15 minutes puis emballer le tout avec du film alimentaire (pour préserver le moelleux).
11. Réserver à température ambiante, jusqu'à dégustation.







« Retrouvez nous le **11 avril à 15h** sous le marronnier pour notre grande chasse aux œufs, haute en couleur pour les plus petits, ponctuée d'indices pour les plus grands »

Couverture - Zinguerie  
Démoussage



**Denis CARRE**

55 rue des Sources Montchenot  
89240 DIGES

Tel : 03.86.41.14.89

TOURNIER JEAN-PAUL  
PEINTURE- PAPIERS PEINT



PEINTURE  
DECORATION  
REVETEMENT  
DE SOL & MURS  
VITRERIE

15, CHEMIN DES DEUX PUIITS  
VOLVENT - 89240 DIGES  
TEL : 03.86.41.17.35  
06.13.22.72.75



**RENAUDAT VINCENT**



Plomberie  
Chauffage  
Zinguerie

Neuf  
&  
Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage

4 Le Colombier 89240 DIGES  
Tél/Fax : 03 86 41 28 28  
Siret 448 887 190 000 16

COURTILLAT ERIC

4 hameau Arqueueuf  
89240  
Diges

Travaux publics et particuliers  
Terrassement  
Assainissement  
Goudronnage



Tel : 03 86 41 00 75  
portable : 06 62 35 00 75  
courtillat.e@live.fr

Art Batiment et Patrimoine

Maçonnerie neuf et rénovation  
Enduit, Carrelage, Faïence  
Couverture, Zinguerie  
Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES  
06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89  
sarlabp@sfr.fr  
www.artbatimentetpatrimoine.fr





**DÉPÔT - VENTE  
DES TRÉSORS**



Av. du Général de Gaulle - 89130 Toucy  
**06.27.69.46.35**  
depotauxtresors@orange.fr

N° Siret: 402 457 002

**Wilfrid  
SWARTVAGHER**

RENOVATION ET AMENAGEMENTS

en bois et matériaux naturels  
intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71  
wilfrid.swartvagher@gmail.com

**LUDO SERVICES**

A la MAISON INTÉRIEURE  
et Extérieur

Le Petit travaux de  
jardinage

**LE PETIT TRAVAUX  
DE BRICOLAGE**

SIRET 792.543.062  
Tel: 06. 40 92 69 76  
ludoservices89@gmail.com



89240 POURRAIN

50%  
réduction  
sur  
travaux  
de  
jardinage

AMBULANCE - VSL - TAXI

**ST CHRISTOPHE**

**03 86 41 51 09**

89560 COURSON-  
LES-CARRIÈRES TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne